

4 juillet 2008

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IMMOBILIERE DASSAULT SA

(Euronext Paris)

Complément à D&I 208C1264 du 3 juillet 2008

Par courrier du 2 juillet 2008, M. Laurent Dassault a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 26 juin 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société IMMOBILIERE DASSAULT et détenir individuellement 233 580 actions IMMOBILIERE DASSAULT représentant autant de droits de vote, soit 5,41% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte de la suppression des droits de vote double de la société IMMOBILIERE DASSAULT.

Il est rappelé que le groupe familial Dassault, détenait, au 26 juin 2008, 2 784 061 actions IMMOBILIERE DASSAULT représentant autant de droits de vote, soit 64,45% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Groupe Industriel Marcel Dassault, SAS (2)	1 635 089	37,85
Immobilière Argenteuil Le Parc, SARL (2)	917 984	21,18
M. Laurent Dassault	233 580	5,41
Autres membres de la famille Dassault	408	ns
Total groupe familial Dassault	2 784 061	64,45

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 4 319 612 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- (2) Contrôlée par la famille Dassault.